

## COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur André PAVAN, Maire.

Convocation du 31 mars 2022

Etaient présents : M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. BRUDEY Stéphane, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François et M. VALADE Patrick.

Etait absent représenté : M. TERCENCIO Jean-Claude par Mme BOISSIE Jacqueline

Etait absente : Mme ASPE Magali

Secrétaire : M. RECOULES Michel

### **1- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal. L'assemblée délibérante a décidé de maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2021 :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière propriétés bâties	39.80 %	39.80 %
Taxe foncière propriétés non bâties	65,78 %	65,78 %

### **2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022**

Il a été décidé d'octroyer les subventions aux associations pour 2022 telles que détaillées ci-dessous :

Dénomination	Montants	*Observations	POUR
ACCA	750.00 €	Bernard DIMARCH	13
ADMR	400.00 €		14
Bouge ton cœur	300.00 €		14
Cheveux d'Argent	1 000.00 €		14
Comité des Fêtes	5 000.00 €	Blaise BARRETEAU-Jacqueline BOISSIÉ	11
FNACA	125.00 €		14
Ondes Football Club	400.00 €		14
Ondes Karaté Do	400.00 €		14
Ondes Percutantes	500.00 €		14
Peña Onda	500.00 €		14
APE Les P'tits cailloux	200.00 €		14
Cheveux d'Argent (Téléthon)	250.00 €		14
Subvention non affectée	1 500.00 €		14
<b>Total</b>	<b>11 325.00€</b>		

*\*Les membres du bureau des associations n'ont pas pris part au vote*

### **3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2022**

Il a été décidé d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église en 2022 à Mmes ZAIA/DE FORNI pour un montant de 300.00 €.

### **4- BUDGET PRIMITIF 2022**

Considérant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2021 adoptés lors de la séance du conseil municipal du 21 février 2022,

Considérant l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,

Le Budget Primitif 2022 a été approuvé comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 250 907,60	2 790 878,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	116 081,34	47 220,32
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 78 273,32	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 445 262,26	2 838 098,58
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 238 634,92	606 740,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 631 694,92
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 238 634,92	2 238 634,92
TOTAL DU BUDGET (4)		4 683 897,18	5 076 733,50

Le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

#### **5- REGULARISATION DU COMPTE DE BILAN SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVOM DE GRENADE ET DE SYNERGIE EN 2002**

Sujet ajourné

#### **6- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

La fin des tarifs règlementés de vente d'électricité a conduit le SDEHG à organiser en 2016 un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les puissances supérieures à 36KVA. Par délibération en date du 13 mai 2019, il avait été décidé d'adhérer à ce groupement de commandes avec le SDEHG.

Ce groupement prenant fin le 31 décembre 2022, il y a lieu de le renouveler.

Il a été décidé d'adhérer au dudit groupement de commandes pour les puissances supérieures à 36KVA et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et d'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité.

#### **7- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE L'EGLISE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31**

Une vérification des installations électriques a été réalisée en janvier 2022 sur les bâtiments communaux. Le rapport met en évidence des défauts sur l'installation de l'église.

Le Conseil Municipal a approuvé les travaux de mise aux normes électriques de l'église pour un coût prévisionnel de 1 833,30 € HT.

Il a été décidé de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

#### **8- MISE EN PLACE DE CLIMATISATIONS REVERSIBLES DANS UNE SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE ET A LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31**

Des travaux d'amélioration énergétique ont été réalisés à l'école primaire en 2019. Deux salles de classe avaient été équipées de climatisations réversibles. Il a décidé de doter la troisième salle de ce même équipement.

La bibliothèque municipale possède un groupe de climatisation très vétuste qui ne fonctionne plus correctement. Il y a également lieu de mettre en place une nouvelle installation.

Les travaux de mise en place de climatisations réversibles ont été approuvés pour un coût prévisionnel des travaux de 4 411.49€ HT. L'aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**9- TRAVAUX DE CREATION D'UN POTEAU EAU INCENDIE A LA ZONE INDUSTRIELLE DES DIX ARPENTS – DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS**

Le poteau incendie N°314030008 situé Route de Pompignan, ZI des 10 Arpents, est à ce jour non conforme car le débit d'eau est insuffisant (18m<sup>3</sup>/h).

La canalisation existante d'eau potable ne permet pas d'assurer un débit minimum de 60m<sup>3</sup>/heure. En concertation avec le SDIS, il a été décidé de réaliser des travaux pour créer un nouveau poteau eau incendie qui sera alimenté par une canalisation privée d'irrigation.

Il a été approuvé ces travaux pour un coût prévisionnel de 5 493.30 € HT. Une aide financière sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Communauté de communes Hauts Tolosans.

**10- CLASSEMENT DU « CONTOURNEMENT D'ONDES » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Un contournement nord du bourg d'Ondes a été réalisé pour libérer le centre-bourg d'Ondes de l'intense trafic des poids-lourds.

Il a été créé une nouvelle infrastructure routière de 2 200m de long, constituée de 2 voies de circulation reliant la RD 29 à l'Est d'Ondes depuis le giratoire existant (RD20-RD29) à la RD 17 par l'aménagement d'un giratoire.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière, il a été décidé de classer le contournement d'Ondes dans le domaine public routier communal à gestion communautaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

Ondes, le 5 avril 2022

Le Maire,  
André PAVAN



